

VOIE LITTORALE en 17: ECHILLAIS-CORME-ROYAL(2)

9- (suite) En quittant l'aire de pique-nique, suivre la rivière. Passer une passerelle sur l'Arnoult. A l'ancienne minoterie, partir sur la gauche et prendre à droite par le chemin des Guillo-teaux. Laisser le moulin du Rocher sur la droite et suivre le chemin des Guillo-teaux, puis celui de Paluaud. A l'inter-section, prendre le chemin de la Segui-nière en face.

10-km 13.6 : Continuer par le rue du Logis de Montfabien. Au château, prendre sur la droite la rue de la Croix (ne pas suivre l'impasse de la folie). 200 m après, infléchir sur la gauche. Au bout de la rue de la Croix prendre sur la droite la route. On aperçoit l'église de St-Sulpice d'Arnoult. Continuer et sur la gauche monter vers l'église. Quitter l'église par la gauche de la mairie ; pour-suivre tout droit et sortir du village. Suivre la route de Corme Royal, D 117 E1 (ne pas prendre sur la droite la route de la métairie

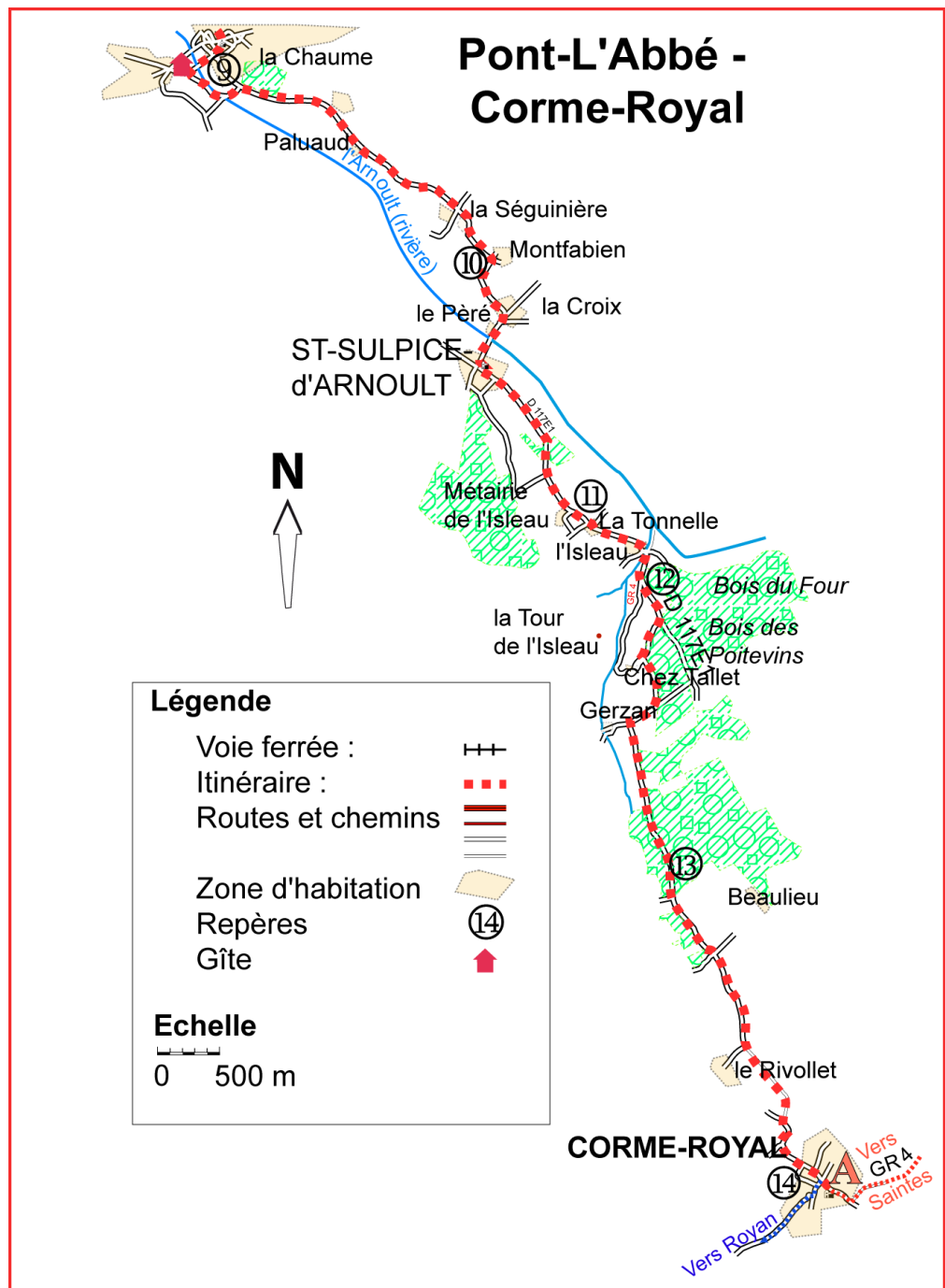
11-km 16 : Suivre tout droit. Passer le hameau de la Tonnelle. Dans l'Isleau, après le pont, prendre sur la droite. Laisser le GR qui tourne à droite et poursuivre sur la route. A la lisière de la forêt, prendre à droite vers le Palais.

12-km 17.8 : A 200 m, avant le champ, reprendre le GR à gauche (petit chemin herbeux). A la route, prendre à droite. 300 m plus loin, avant la descen-te sur Gerzan prendre à gauche ; le GR longe une haie sur la droite. Derrière nous la Tour de l'Isleau. Poursuivre dans les bois tout droit.

13-km 19.9 : On atteint une route goudronnée ; la prendre en continuant tout droit. Au carre-four suivant aller tout droit. Au bout de la ligne droite, prendre un chemin tout droit à travers les vignes après avoir longé une propriété. Le chemin se termine à l'entrée de CORME-ROYAL et devient goudronné.

14-km 22.5 :

Fin de l'étape à l'église.



Si vous bifurquez vers la Voie de Tours par Saintes : empruntez le GR4 (vous êtes à 18km de Saintes)

Si vous poursuivez vers Royan, continuez sur Sablonceaux Voir fichier Corme-Royal-Abbaye de Sablonceaux.(7km)

Pour les hébergements : consulter notre liste « hébergements sur la Voie littorale en 17 » sur <http://www.compostelle17.fr/-Hebergements-.html>